

Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

5e séance

tenue le

mercredi 16 octobre 1991

à 10 heures

New York

PROCES-VERBAL DE LA 5e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/46/PV.5

23 octobre 1991

FRANCAIS

Best Copy Available

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation du Viet Nam, qu'il me soit permis en commençant de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que, sous votre direction, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je tiens également à saisir cette occasion pour présenter mes félicitations aux autres membres du bureau de la Commission.

Il est évident que le XXe siècle s'inscrira dans l'histoire de l'humanité comme une de ses périodes les plus mémorables. Au cours de ce siècle, l'humanité a accompli d'énormes progrès dans tous les domaines sociaux, économiques et scientifiques ainsi que technologiques, tandis qu'elle ne réussissait pas à prévenir l'éclatement de deux guerres mondiales dévastatrices et qu'elle attirait sur elle une menace sans précédent, une guerre nucléaire capable de tout anihiler. Et maintenant, à la veille d'un siècle nouveau, le monde subit des changements immenses et profonds.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Bon nombre des changements intervenus offrent des chances prometteuses d'instaurer un monde meilleur. Avec la fin de la guerre froide, l'affrontement cède le pas à la coopération dans les relations entre Etats. Le règlement pacifique des conflits devient une tendance dominante à travers le monde. Le développement se substitue à la course aux armements en tant que priorité absolue et préoccupation principale des politiques étrangères et nationales de la plupart des nations.

Néanmoins, le monde est toujours aux prises avec ses anciens problèmes et fait face à des défis nouveaux et immenses. Tant qu'existent les armes nucléaires, la survie du monde reste menacée. La fin du monde bipolaire et le déploiement puissant et dévastateur de la technologie militaire dans la guerre du Golfe peuvent donner la tentation de parvenir à l'hégémonie, de recourir à la force et de se doter d'armements et d'une technologie militaire modernes. Alors que tous les conflits anciens n'ont pas été réglés, de nouveaux conflits sont apparus ou menacent d'éclater à la suite de dissensions ethniques. En outre, l'économie mondiale et les relations économiques internationales sont loin de constituer une base stable pour la paix et la sécurité, les pays en développement étant toujours dans une position désavantageuse et le fossé entre pays développés et pays en développement ne cessant de se creuser.

Pour que l'humanité puisse régler les problèmes en suspens, répondre aux défis auxquels elle est confrontée et saisir l'opportunité du développement, la cessation de la course aux armements et le désarmement constituent une condition sine qua non. La cessation de la course aux armements et le désarmement élimineront la base matérielle de toutes les guerres, y compris la guerre nucléaire, susciteront la confiance entre les nations et permettront de consacrer des ressources énormes aux fins du développement.

Il est satisfaisant de noter que ces dernières années, des progrès concrets et importants ont été accomplis en matière de désarmement. Après le Traité historique de 1987 entre les Etats-Unis et l'URSS sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - et l'Accord de 1990 sur les forces classiques en Europe, en juillet 1991, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont signé le Traité sur la réduction des armements stratégiques, qui réduira effectivement les arsenaux nucléaires stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Après la décision de la

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

France et de la Chine d'adhérer au Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pour la première fois depuis la signature de ce traité tous les Etats dotés d'armes nucléaires en sont devenus parties, ce qui renforce sensiblement le régime de non-prolifération nucléaire. Très récemment, sur l'initiative du Président des Etats-Unis, George Bush, à laquelle a répondu le Président de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, la possibilité d'éliminer les armes nucléaires tactiques et d'annuler certains des programmes nucléaires militaires des deux pays s'est concrétisée. Le Viet Nam se félicite de cette évolution ainsi que de la réponse positive des autres Etats dotés d'armes nucléaires. Nous croyons que tous les événements susmentionnés ont contribué à réduire la menace de guerre nucléaire et à nous rapprocher du jour où le monde sera totalement exempt d'armes nucléaires.

Néanmoins, les tâches qui nous attendent sont encore écrasantes. Parmi elles, la prévention de la guerre nucléaire et du désarmement nucléaire sont des questions qui doivent se voir accorder la plus haute priorité. Il va sans dire que la responsabilité de la prévention de la guerre nucléaire et du désarmement nucléaire incombe en premier lieu aux Etats dotés d'armes nucléaires. Mais, étant donné que les armes nucléaires menacent d'extinction autant ceux qui "en possèdent" que ceux qui "n'en possèdent pas", tous les Etats ont un intérêt vital dans ce processus et ont, par conséquent, le droit et la responsabilité de l'encourager. C'est pourquoi, compte tenu des changements rapides auxquels nous avons récemment assisté, il est regrettable que les points relatifs à la prévention de la guerre nucléaire, à la cessation de la course aux armes nucléaires et au désarmement nucléaire qui figurent à l'ordre du jour des deux instances de négociation et de délibération les plus importantes au monde, à savoir la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies, n'aient enregistré aucun progrès en raison de la position adoptée par certains Etats dotés d'armes nucléaires.

Le Viet Nam estime que, dans le domaine nucléaire, la communauté internationale devrait accorder la plus grande attention à la question de longue date de l'interdiction globale des essais d'armes nucléaires. Nous considérons également que dans le contexte international actuel les questions de non-emploi ou, du moins, de non-emploi en premier, d'armes nucléaires et de garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires sont

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

devenues des questions pratiques qui appellent un examen approfondi. De la même façon, la raison d'être de la doctrine de "dissuasion nucléaire" est d'autant plus discutable. Le Viet Nam appuie les efforts visant à créer des régions dénucléarisées sur la base de l'accord de tous les pays de la région. A cet égard, nous tenons une fois encore à faire part de l'aspiration du peuple vietnamien, de concert avec d'autres peuples d'Asie du Sud-Est, à transformer cette partie du monde en une zone dénucléarisée.

Ces dernières années, la communauté internationale a déployé des efforts inlassables pour aboutir à la signature d'une convention globale d'interdiction des armes nucléaires. Bien qu'il ne soit pas encore membre de la Conférence du désarmement, le Viet Nam a essayé de contribuer aux travaux de la Conférence sur cette question. Les efforts intenses de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont été précieux pour maintenir l'élan. Nous espérons que des solutions aux questions en suspens seront bientôt trouvées et qu'elles seront conformes aux intérêts légitimes de chaque Etat. En tant que pays de l'Asie du Sud-Est, le Viet Nam tient à réaffirmer son soutien aux efforts déployés par l'Australie pour prévenir la prolifération des armes chimiques en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.

Il y a peu, le désarmement classique et la réduction des budgets militaires ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. Le Viet Nam appuie les plans tendant à freiner la course aux armements dans diverses régions du monde, à condition qu'ils soient non discriminatoires et qu'ils se fassent en accord avec les pays de la région. Aujourd'hui, je suis heureux d'informer la Commission que le Viet Nam a réduit ses forces armées de 600 000 hommes au cours de ces deux dernières années. Dans le domaine de la politique socio-économique du Viet Nam dans les années à venir, il est prévu une réduction substantielle des effectifs de l'armée ainsi que des dépenses militaires.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Il est vrai que les pays en développement devaient s'engager activement dans le processus de désarmement classique et réduire leurs dépenses militaires, qui pèsent très lourdement sur leurs économies. Au cours des 45 dernières années, presque toutes les guerres et presque tous les conflits armés se sont déroulés dans des pays en développement. Mais il est vrai aussi que, s'agissant du désarmement classique et de la réduction des dépenses militaires mondiales, la responsabilité en incombe au premier chef aux puissances militaires et aux pays développés, car ce sont eux qui sont les plus grands fournisseurs d'armes et qui dépensent le plus pour les armements. Nombre de guerres et de conflits armés qui sont survenus dans des pays en développement ont été imposés à ces pays, directement ou indirectement, par le biais de fournitures militaires en provenance des grandes puissances, ou ont été la conséquence des politiques suivies par les grandes puissances qui cherchent à élargir leurs sphères d'influence.

Pendant plus de 40 ans, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, bien que le désarmement et la limitation des armements aient joué un rôle particulièrement important dans les efforts déployés par la communauté internationale pour arrêter et inverser la course aux armements et assurer la paix mondiale, ces deux objectifs ont été limités de nombreuses façons. Ils n'ont pas permis entre autres d'enrayer la croissance du nombre d'armements et ont été limités à des types d'armes démodés; et, dans certains cas, ils ont laissé présumer qu'ils étaient discriminatoires et qu'ils étaient poursuivis pour qu'un certain type de monopole puisse être maintenu.

Cette situation doit être redressée si nous voulons que le désarmement et la limitation des armements jouent le rôle souhaité dans le façonnage d'un monde meilleur. En 1978, dans le contexte de la détente et de la réalisation de certains progrès importants dans le domaine du désarmement, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a été convoquée; celle-ci a réussi à adopter par consensus un Document final qui définissait non seulement les priorités et les mesures spécifiques de désarmement devant être appliquées les années suivantes, mais aussi les principes directeurs de ce processus. Cette session extraordinaire a été un jalon dans le processus de désarmement, car c'était la première fois que les pays du monde ont été à même d'élaborer en commun une stratégie de désarmement. La relance de la course aux armements et l'impasse dans laquelle

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

les négociations de désarmement se sont enlisées à la fin des années 70 et pendant une bonne partie des années 80 ne doivent pas être comprises comme des preuves d'erreurs dans la stratégie de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais plutôt comme une violation de cette stratégie.

Nous sommes convaincus que la stratégie de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement reste on ne peut plus valable et doit être mise en oeuvre dans les années à venir. Tout comme nous devons respecter les principes essentiels convenus lors de cette session extraordinaire, nous devons aussi tenir pleinement compte des nouvelles réalités.

Une des caractéristiques les plus saillantes du monde d'aujourd'hui est la nature globale de la sécurité. C'est pour cette raison que le manque de sécurité économique que connaissent la plupart des pays en développement du fait d'un ordre économique international injuste ou certains pays en développement victimes d'embargos commerciaux ou de blocus économiques empêche naturellement ces pays de participer au processus de désarmement aux plans tant mondial que régional. A cet égard, je voudrais souligner qu'il faut prendre conscience de la relation intime qui existe entre le désarmement et le développement, comme on l'a déclaré et défini à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement tenue en 1987.

Plus le temps passe et plus on prend conscience de l'importance du renforcement de la confiance sous tous ses aspects. Le renforcement de la confiance et le désarmement sont étroitement liés. A cet égard, les directives pour des types appropriés de mesures propres à accroître la confiance et pour l'application de ces mesures sur un plan mondial et régional, entérinées par la résolution 43/78 H de l'Assemblée générale, sont des plus pertinentes.

Le rythme rapide et la force de la révolution scientifique et technique en cours offrent à chaque pays la possibilité de s'intégrer rapidement dans les rangs des nations les plus développées du monde. En même temps, ils placent tous les pays face au danger d'être rapidement distancés et même d'être définitivement laissés en marge du courant du développement. Il est donc parfaitement clair pour le Viet Nam qu'il est nécessaire et urgent de déployer tous les efforts possibles en vue du développement.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Depuis le milieu des années 80, le Viet Nam a mené une politique de renouvellement aux aspects multiples, et nous avons commencé à obtenir des résultats encourageants. Cependant, nous n'avons pas encore été capables de venir à bout de la crise socio-économique. Le succès de notre politique de renouvellement et de nos efforts de développement ne peut être assuré sans la création d'un environnement international favorable, qui est par conséquent un des buts à long terme - le principal but - de notre politique étrangère. A plusieurs reprises, le Viet Nam s'est déclaré prêt à établir des relations amicales avec tous les pays de la communauté internationale et résolu à oeuvrer pour la paix, l'indépendance nationale et le développement.

Ces dernières années, le Viet Nam a consolidé ses relations d'amitié et de coopération avec un grand nombre de pays; il a renforcé ses relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est et avec nombre d'autres pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que d'Europe occidentale et septentrionale; il a amélioré ses relations avec la République populaire de Chine sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique et sans nuire aux intérêts d'Etats tiers, et il s'efforce de normaliser ses relations avec les Etats-Unis.

L'évolution de la situation en Asie du Sud-Est, en particulier la perspective d'un règlement rapide de la question du Cambodge, ouvre la voie, pour les pays du Sud-Est asiatique, à une nouvelle ère de paix, de coopération et de développement. Le Viet Nam est prêt, conjointement avec d'autres pays du Sud-Est asiatique, à édifier un nouvel avenir pour l'Asie du Sud-Est. Tout récemment, le 16 septembre 1991, le Ministre des affaires étrangères du Viet Nam a fait parvenir au Président du Comité permanent et aux ministres des affaires étrangères de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est une requête officielle pour qu'ils adhèrent au Traité de Bali de 1976 de cette association.

A la veille d'un siècle nouveau, et dans le contexte de la situation mondiale qui se fait jour, toutes les nations espèrent à juste titre l'instauration, à l'avenir, d'un monde de paix, d'égalité et de développement pour tous. Ils ont également vraiment pris conscience des obstacles restants et des défis nouveaux. Pour réaliser cet espoir, vaincre ces obstacles et relever ces défis, il faut que tous les pays unissent leurs efforts et coopèrent. Pour sa part, le Viet Nam s'engage à apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif.

M. KLESTIL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous transmettre les plus sincères félicitations de la délégation autrichienne pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection ne rend pas seulement hommage à votre expérience personnelle et à votre qualification dans les questions de désarmement, mais aussi à votre pays, la Pologne.

Je veux également féliciter le Vice-Président de la Commission, l'Ambassadeur Ordóñez, des Philippines, et M. Alpman, de la Turquie, ainsi que le Rapporteur, M. Sader, de l'Uruguay.

Je peux assurer les membres du bureau de l'appui total et de la coopération de la délégation autrichienne.

Je veux aussi rendre un hommage très sincère au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, mon très bon ami Yasushi Akashi, et à ses collègues du Département des affaires de désarmement pour les efforts inlassables qu'ils continuent de faire afin de favoriser le processus de désarmement et accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

L'échec du coup à Moscou a mis à l'épreuve la transformation démocratique, souvent évoquée, d'un ancien système totalitaire qui a su démontrer sa maturité. Alors que les dirigeants de gouvernements du monde entier se demandaient s'ils devaient tirer un trait sur un espoir qui avait de plus en plus, au fil des ans, captivé l'attention internationale, le monde assistait encore à un affrontement qui ne lui était que trop familier : un régime fondant sa sécurité sur les armes et les chars opposé à un peuple cherchant à obtenir son émancipation démocratique d'un système autoritaire. Avec inquiétude, nous avons pu constater que, cette fois-ci, l'histoire ne s'est pas répétée et qu'une période anachronique a pris fin grâce à la victoire d'idées dont l'heure était finalement arrivée. C'est ainsi qu'une menace imminente pour le progrès démocratique s'est transformée en un catalyseur pour un changement pacifique continu.

Le changement sans précédent qui s'est enraciné, et qui se traduit par un nouvel esprit de coopération au sein de l'ONU, offre à la communauté internationale des Etats des possibilités autrefois imprévisibles. C'est

M. Klestil (Autriche)

ainsi que, il y a quelques semaines, le Ministre fédéral des affaires extérieures autrichien pouvait déclarer devant l'Assemblée générale que :

"L'effondrement des idéologies totalitaires ouvre de vastes possibilités pour trouver un nouveau consensus universel sur la coopération et la paix internationales." (A/46/PV.12, p. 37)

La coopération est devenue une option politique, économique et militaire, de même qu'une nécessité. Elle s'est avérée efficace, et pas seulement dans le cadre du Conseil de sécurité. Par conséquent, la fin du conflit Est-Ouest, avec ses répercussions globales, exige une réévaluation des prémisses de sécurité, dont certaines sont encore enracinées dans la période de la guerre froide. Finalement, des décennies de réunions au sommet sporadiques ont fait place à une ouverture soutenue, qui entraîne une plus grande transparence et, partant, une confiance mutuelle accrue.

La qualité des relations entre les principales nations, et surtout entre les superpuissances, est fortement illustrée par le réseau global de diplomatie multilatérale, que mettent en relief les Nations Unies. Dans de nombreuses déclarations prononcées lors du débat général, il est fait mention des nouveaux défis que doit relever l'Organisation des Nations Unies dans un contexte international profondément modifié. Les progrès réalisés récemment dans les efforts qui sont faits au niveau bilatéral pour réduire les stocks d'armes devront donc être complétés par des accords multilatéraux. Alors que plusieurs accords importants sur le contrôle des armements et sur le désarmement, dont les répercussions sont principalement régionales, ont récemment été conclus entre les pays concernés, des traités exigeant une adhésion universelle devront être négociés sous l'égide des Nations Unies.

L'une des leçons importantes tirées des événements qui ont redéfini les relations internationales au cours des dernières années est que les occasions historiques doivent être saisies et les défis relevés avec audace. La souplesse est indispensable pour pouvoir réagir à des situations jugées impensables peu de temps avant qu'elles ne se produisent. De même, une vision politique est nécessaire pour transformer de façon durable des occasions historiques en conditions améliorées. La tâche qui nous revient actuellement est de consolider des transitions évolutives en douceur dans un cadre institutionnel qui permette un développement dynamique, soutenu par des structures stables.

M. Klestil (Autriche)

Aujourd'hui se fait jour un degré radicalement réduit de menace militaire globale. Sur le continent européen, les possibilités et les probabilités d'attaques surprise ont fortement diminué, et plusieurs mesures d'accroissement de la sécurité ont été adoptées. Nous devons donc faire en sorte que la réduction sensible de la menace globale s'accompagne d'une nouvelle stabilité au sein du système de sécurité universel. Cela devra être fait par une réduction importante et équilibrée des arsenaux actuels.

Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général Pérez de Cuéllar déplorait :

"l'obsession de la sécurité militaire, qui a miné les relations internationales et entravé la marche de la plupart des pays en développement vers des institutions démocratiques plus stables."

(A/46/L, p. 11 et 12)

Mon pays a toujours appliqué une politique de sécurité active où la sécurité militaire n'est qu'un élément d'un système complémentaire. L'Autriche reconnaît le droit de légitime défense de même que la nécessité de prendre des mesures adéquates pour assurer les capacités de défense. De la même manière, nous sommes aidés par l'occasion historique qui nous est offerte de vaincre l'illusion selon laquelle une accumulation d'armes signifie une sécurité accrue. Pour créer un système global de structures coopératives de nature à garantir une stabilité durable et une paix soutenue, nous devons accorder la priorité à quelques questions clefs.

D'abord, l'objectif le plus urgent et immédiat est la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 a effectivement empêché la dissémination des armes nucléaires et a donc apporté une contribution importante à la paix et la stabilité internationales. Son respect étant assuré par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son système de garanties, il a également pour fonction de veiller à ce que les matériaux et l'équipement nucléaires à des fins pacifiques ne soient pas détournés à des fins militaires.

L'expérience tirée de la guerre du Golfe montre qu'il faut maintenant renforcer le système de garanties nucléaires de l'AIEA. Des inspections spéciales de tout site, même s'il ne relève pas des garanties de l'Agence en tant qu'installation nucléaire pacifique déclarée, sont déjà prévues. De

M. Klestil (Autriche)

telles vérifications spontanées de la part des inspecteurs de l'Agence n'ont jamais été effectuées auparavant. Elles devraient l'être uniquement dans les cas très préoccupants. L'idée de créer un registre des exportations d'équipement et de technologie nucléaires, dans le but de surveiller la circulation de techniques potentiellement dangereuses dans le monde, mérite un examen attentif. Les mesures de vérification doivent être améliorées pour assurer une détection fiable des cas de non-respect en tout temps et en tout lieu.

M. Klestil (Autriche)

Etant donné que la France et la Chine ont récemment annoncé leur intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, nous espérons que les cinq Etats qui ont reconnu être dotés d'armes nucléaires seront bientôt parties au Traité. Malheureusement, un certain nombre de pays, dont quelques-uns ont des installations et des programmes nucléaires pacifiques d'une importance considérable n'ont pas encore décidé d'adhérer au Traité. Certains d'entre eux semblent penser que la distinction inhérente au Traité sur la non-prolifération, entre les Etats dotés d'armes nucléaires, ceux qu'on appelle les "nantis" et les Etats qui n'ont pas d'installations nucléaires, les "non-nantis", est discriminatoire. Certains d'entre eux critiquent également l'absence de progrès significatifs en matière de désarmement nucléaire, dont fait état l'article VI du Traité.

La quatrième Conférence d'examen, qui n'a pas pu se mettre d'accord sur un document final, a entrepris un examen général du Traité sur la non-prolifération. Un consensus clair sur une gamme étendue de questions traitées par la Conférence d'examen pourrait encore renforcer à l'avenir le Traité sur la non-prolifération. Ainsi, nous pensons qu'en 1995 un consensus pourra être atteint au sujet d'une prorogation inconditionnelle et indéfinie du Traité.

La deuxième question que l'Autriche considère de la plus haute importance est l'arrêt de la course qualitative aux armements nucléaires. Nous devons mettre fin à la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires toujours plus perfectionnés et destructeurs. Dans un appel public lancé à l'Union soviétique et aux Etats-Unis en 1987, l'Autriche a demandé que l'on mette immédiatement fin à tous les essais nucléaires, puisque cela était le seul moyen d'empêcher la mise au point plus poussée des armes nucléaires. Les progrès réalisés sur la plan bilatéral ont conduit à la ratification du Traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques. Bien que l'on adopte des seuils quantitatifs et qualitatifs dans les essais autorisés, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est néanmoins le moyen le plus efficace de mettre fin à tous les essais nucléaires.

M. Klestil (Autriche)

Lorsque le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a été adopté en 1963, la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais n'a pas pu avoir lieu uniquement à cause de questions de vérification technique. Politiquement, il avait été jugé acceptable par toutes les parties. Depuis lors, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la possibilité de créer un réseau de contrôle sismologique mondial pour vérifier toute secousse souterraine importante. Un tel régime de contrôle constituerait la pierre angulaire adéquate du régime de vérification d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Mais entre-temps, de nouvelles considérations d'ordre politique ont bloqué les négociations multilatérales relatives à un accord sur une interdiction complète des essais.

Malheureusement, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur l'interdiction partielle des essais, convoquée en janvier dernier, n'a pas pu se mettre d'accord sur un document de consensus. Un texte final, présenté par le Président de la Conférence, n'a pas réuni de consensus. Ce texte contenait des éléments importants permettant de continuer officieusement la Conférence sur la base de consultations officieuses, ainsi qu'une référence aux délibérations nécessaires sur des questions qui n'ont toujours pas été résolues malgré les efforts actuellement déployés dans le cadre de la Conférence du désarmement. Finalement, le texte a été mis aux voix. Dans ce texte non seulement on suggérerait de tenir d'autres consultations officieuses, mais on envisageait également de continuer officiellement le processus. Cela semble malheureusement difficile, du fait de l'impasse politique dans laquelle se trouve la question. Néanmoins, à notre avis, la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur l'interdiction partielle des essais a réussi à devenir le catalyseur d'efforts futurs qui, nous l'espérons, permettront de parvenir aussi rapidement que possible à un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Troisièmement, je voudrais parler de l'objectif des réductions en termes réels des armes nucléaires. Des progrès remarquables ont été réalisés récemment dans ce domaine. L'application du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI), conformément au calendrier prévu, permettra pour la première fois d'éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires. Le Traité sur la réduction des armes

M. Klestil (Autriche)

stratégiques (START), que l'on attendait depuis longtemps, a été signé le 31 juillet. Nous nous félicitons du Traité qui prévoit une réduction importante, d'ici sept ans, des armes nucléaires stratégiques d'une portée de plus de 5 000 kilomètres. Le régime de vérification, y compris les échanges de données, les inspections sur le terrain, les inspections non annoncées dans des installations consacrées aux armes stratégiques offensives et les inspections sur mise en demeure de "locations suspectes" devraient permettre une application rapide du Traité.

Une réduction substantielle des armements classiques en Europe a rendu obsolètes les concepts de défense fondés sur l'utilisation rapide des forces nucléaires. La fin de la doctrine de réponse souple a facilité l'annonce faite récemment par le Président Bush de retirer unilatéralement de l'Europe tous les systèmes d'armes nucléaires tactiques basés sur terre et sur mer. Dans une initiative réciproque, le Président Gorbatchev a proposé des réductions encore plus profondes dans l'arsenal nucléaire tactique, suggérant également l'élimination de missiles antiaériens nucléaires, ainsi que l'élimination réciproque d'armes nucléaires tactiques basées dans l'air. L'Autriche se félicite de cette "escalade" positive des mesures unilatérales de désarmement. Nous ne devons pas oublier toutefois que les initiatives unilatérales de désarmement, si bienvenues soient-elles, ne seront pas couvertes par un régime de vérification quelconque. Nous espérons donc que ces annonces réciproques permettront de lancer un processus durable de désarmement nucléaire, dans le cadre du mécanisme de désarmement multilatéral.

Les armes nucléaires ayant une importance mondiale, tous les pays portent un intérêt commun et légitime à leur sort présent et futur. Dans le processus multilatéral de réduction des armes nucléaires, l'Organisation des Nations Unies devra jouer un rôle de catalyseur. Son approche devra être double : grâce à sa composition universelle, elle réagit, d'une part, aux activités entreprises sur le plan mondial et, d'autre part, ses trois centres régionaux de désarmement pourraient devenir essentiels dans le renforcement de la régionalisation des efforts de désarmement.

La quatrième question importante pour l'Autriche traite de l'élimination définitive de toutes les armes de destruction massive. Les négociations sur la convention sur la production, le stockage et la destruction des armes

M. Klestil (Autriche)

chimiques sont entrées dans leur stade final. Nous nous félicitons qu'une date limite ait enfin été fixée, en 1992. L'Autriche attache la plus grande importance à cette future convention. Bien que n'étant pas membre de la Conférence du désarmement, nous avons participé aux travaux de ses organes subsidiaires. Nous nous félicitons des initiatives récentes qui encouragent le progrès et qui pourraient contribuer à la conclusion opportune de cette convention. En particulier, le renoncement sans conditions à une utilisation quelconque d'armes chimiques et l'engagement de détruire complètement tous les stocks d'armes chimiques, ainsi que les installations de production, lors de l'entrée en vigueur de la convention sur les armes chimiques, sont très appréciables et cela permettra d'accélérer l'élimination complète de cette catégorie d'armes.

Certaines questions de la plus haute importance n'ont pas encore été résolues. Les questions de la vérification et du respect des dispositions de la future convention, y compris le régime de vérification à établir pour l'industrie chimique civile, demandent encore un examen plus approfondi. En outre, parmi les questions qui restent toujours sans solution figurent les inspections sur mise en demeure ainsi que la taille, la composition et le processus de prise de décisions du Conseil exécutif, qui doit être créé pour faciliter l'application de la convention. L'Autriche est prête à contribuer à la conclusion rapide de la convention sur les armes chimiques, qui devra faire l'objet d'une adhésion universelle.

Je voudrais rappeler que, dans sa déclaration devant la Conférence du désarmement, le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche a proposé officiellement et de façon détaillée d'accueillir à Vienne la future organisation qui sera créée pour faire respecter l'interdiction des armes chimiques. Cette offre a été réitérée par le Ministre autrichien des affaires étrangères lors de la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale au cours de la présente session.

M. Klestil (Autriche)

La troisième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction s'est tenue à Genève le mois dernier. La Conférence n'a pas pu se mettre d'accord sur un mécanisme intersessionnel proposé, mais les progrès réalisés sur les points de l'ordre du jour relatifs aux mesures de confiance et à la vérification renforceront la Convention. La série de mesures de confiance adoptées dans la déclaration finale de la deuxième Conférence d'examen a été améliorée et trois nouvelles mesures y ont été ajoutées. La Convention sur les armes biologiques ne comprend aucune procédure de vérification. C'est pourquoi la décision de convoquer du 30 mars au 10 avril 1992 un groupe spécial d'experts gouvernementaux chargé d'examiner des mesures éventuelles de vérification est considérée comme une première mesure vers un éventuel suivi de la question. L'Autriche attache une grande importance aux questions des armes biologiques et continuera d'oeuvrer en vue de renforcer plus avant la Convention.

La réduction des armes de destruction massive est étroitement liée au cinquième objectif dont je souhaite traiter - la question des armes classiques. Alors que le contrôle de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires a été prévu et que la réduction des ogives nucléaires a été amorcée, les armes classiques ont continué d'être la cause d'un nombre effrayant de pertes en vies humaines, comme nous le savons bien. Elles représentent une grande partie des dépenses militaires globales, et il serait bon de parler de cette question au cours du débat sur la pénurie de ressources dans le contexte du point 60 e) de l'ordre du jour, Désarmement et développement. Les progrès qui ont été faits dans le perfectionnement des armes ainsi que dans la logistique de leur déploiement ont accru l'importance globale des armes classiques. Les récentes expériences sur les champs de bataille ont montré leurs énormes capacités de destruction.

Des considérations d'ordre stratégique, politique et économique exigent que l'on accorde une plus grande attention à tous les aspects des armes classiques grâce à des négociations de désarmement multilatérales. L'Autriche applaudit à l'initiative de la Communauté européenne d'encourager l'établissement d'un registre des Nations Unies pour les transferts d'armes

M. Klestil (Autriche)

qui pourrait servir de mesure importante pour accroître la confiance. Ce registre, en renforçant la transparence, pourrait encourager tant les fournisseurs que les acquéreurs à restreindre volontairement les transferts. Si ce régime était de nature non discriminatoire et universellement reconnu, il pourrait empêcher de manière efficace l'entrée d'un excès d'armes classiques dans le commerce des armes sur le plan international.

Le Traité sur les forces classiques en Europe, négocié dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Vienne, est une réponse efficace au nouveau climat international dans lequel la coopération remplace l'affrontement. Sa conclusion rapide a montré que la volonté, concrétisée dans les décisions politiques, peut permettre de relever des défis énormes. Il n'a donc fallu que 20 mois pour se mettre d'accord sur la portée du Traité et sur sa complexité technique.

Un processus de désarmement soutenu exige, comme condition préalable, un climat politique de confiance améliorée et des perceptions de sécurité. La nouvelle série de mesures de confiance, élaborées à Vienne dans le cadre de la CSCE, et visant à compléter les dispositions du Document de Stockholm de 1986, renforcera encore la sécurité dans la région.

Je voudrais parler du séminaire interrégional sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, organisé par le Département des affaires de désarmement des Nations Unies, dirigé avec tant de compétence par M. Akashi, et que l'Autriche a accueilli en février dernier. Le séminaire, premier de ce genre, a traité de la question de savoir si l'expérience acquise dans le processus de la CSCE s'applique à d'autres régions du monde. Le séminaire a également essayé d'évaluer l'applicabilité d'un rôle pour les Nations Unies dans l'élaboration future de mesures de confiance. Dans ce processus, les Nations Unies ne devraient pas remplacer les initiatives régionales, mais devraient faire un effort pour les compléter.

Pour la deuxième fois en deux ans, des officiers supérieurs militaires de tous les Etats de la CSCE se réunissent actuellement à Vienne pour évaluer l'impact du changement politique sur les doctrines militaires. Les tendances suivantes, qui ont déjà été définies au cours du premier séminaire de ce genre en 1990, ont donc été renforcées : disparition des concepts d'un ennemi idéologique et d'une alliance hostile; efforts pour refaçonner les doctrines

M. Klestil (Autriche)

militaires et les structures des forces armées pour qu'elles ne soient utilisées qu'à des fins de défense; élimination des structures offensives; réductions importantes de la puissance militaire, des budgets militaires et des activités d'entraînement des forces armées. L'Autriche appuie tous les efforts tentés pour compléter ces mesures de sécurité grâce à des structures de coopération améliorée dans le cadre de la CSCE. Le centre de prévention des conflits existant devrait fournir le cadre institutionnel nécessaire à un dialogue permanent concernant les politiques de sécurité dans la région.

Le climat politique favorable, les initiatives de désarmement unilatéral et les progrès réalisés dans le domaine des négociations sur les armes multilatérales, aussi bien au niveau régional que global, doivent être reflétés de manière adéquate par les organes de désarmement des Nations Unies.

La session de fond de 1991 de la Commission du désarmement, que mon pays a eu l'honneur de présider, a été marquée par la participation active d'un grand nombre de délégations. La dernière réforme effectuée à la Commission du désarmement a permis de se concentrer sur les points orientés vers l'avenir grâce à un ordre du jour réduit qui facilite un examen approfondi des quatre questions à discuter pendant trois années consécutives. Ma délégation traitera de la Commission du désarmement dans une déclaration séparée.

Seul organe de négociation au sein du mécanisme de désarmement des Nations Unies, la Conférence du désarmement occupe une place des plus importantes. Alors que l'impasse actuelle continue d'entraver le progrès sur certains de ses 10 points permanents de l'ordre du jour, des développements positifs au sein de certains organes subsidiaires de la Conférence pourraient permettre de faire progresser les négociations en 1991. Mon pays a demandé à être membre de la Conférence du désarmement et il espère ardemment que sa composition sera élargie, ce qui avait déjà été proposé dès 1982. Avant même de devenir membre à part entière, nous continuerons de participer et de contribuer à ses travaux de fond.

Chaque année, l'ordre du jour de la Première Commission comprend l'ensemble des questions de désarmement. Les efforts en cours pour rationaliser l'ordre du jour et pour concentrer la répartition du travail ont mené à une réduction continue des points de l'ordre du jour. Nous nous en réjouissons. Les 22 questions de fond inscrites à l'ordre du jour de cette

M. Klestil (Autriche)

année, dont certaines sont divisées en de nombreux sous-points, présentent encore une tâche énorme qui nécessitera des efforts extraordinaires de la part de toutes les délégations. L'Autriche espère que la tendance vers l'adoption d'un plus grand nombre de points possibles par consensus se poursuivra, ce qui serait tout à fait conforme au nouvel esprit de coopération.

Conformément à l'étude globale de 1990 sur les armes nucléaires, les arsenaux des cinq Etats dotés d'armes nucléaires connus contiennent 50 000 ogives nucléaires. L'étude indique que les améliorations qualitatives dans les systèmes d'armes nucléaires se poursuivent, bien que moins intensément. Les récentes conclusions du Comité scientifique des Nations Unies montrent que le régime de non-prolifération nucléaire n'est pas encore complètement sûr. Pour compléter ce scénario, 80 % des 2,5 milliards de dollars dépensés chaque jour en armements sont consacrés aux armes classiques.

Pendant des décennies, nous avons justifié l'accroissement de l'arsenal militaire continu en invoquant des tensions globales et des besoins de sécurité croissants. Le moment est venu où des menaces extrêmement réduites justifient des réductions importantes dans toutes les catégories d'armes, non seulement dans le domaine des armes nucléaires et chimiques, mais également dans le domaine des armes classiques.

M. ZARIF (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que grâce à vos grandes compétences de diplomate et à votre connaissance des affaires internationales, vous conduirez efficacement la Première Commission en ce moment délicat. Je voudrais aussi assurer de la sincère gratitude de ma délégation votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rana, du Népal, qui a dirigé de façon exemplaire les travaux de la Commission lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour adresser mes félicitations aux membres du Bureau et mes compliments au Secrétaire général adjoint et au Secrétaire de la Commission, M. Kheradi.

La fin de la guerre froide, conjointement à l'évolution extraordinaire qu'ont connue les relations Est-Ouest et aux changements radicaux intervenus sur la scène internationale, a placé la communauté internationale devant des défis et des possibilités sans précédent. L'élan irrésistible qu'a imprimé dans son sillage l'arrêt des rivalités de blocs traditionnelles offre une nouvelle occasion de façonner un nouvel ordre mondial fondé sur la justice, l'égalité, la paix véritable et la sécurité.

En effet, un examen rapide des quarante dernières années montre clairement combien la guerre froide a été décisive dans le renforcement de la course aux armements et l'aggravation de l'instabilité et de la militarisation dans le monde entier. Cette expérience amère souligne le fait qu'un nouvel ordre de sécurité mondiale ne peut être établi sur la base de politiques et de démarches erronées du passé, telle la dissuasion nucléaire, qui s'est révélée impropre à instaurer une paix et une sécurité viables. A ce propos, la Première Commission, en tant qu'organe multilatéral compétent en matière de désarmement et de questions relatives à la sécurité internationale, peut jouer un rôle important en définissant les éléments nécessaires à l'élaboration d'un nouvel ordre de sécurité conforme aux aspirations et aux espoirs véritables de la communauté internationale en cette nouvelle époque internationale.

On s'entend généralement à considérer que les points relatifs au désarmement et à la limitation des armements sont maintenant plus faciles à traiter, étant donné les occasions propices qu'offrent certains événements

M. Zarif (République islamique d'Iran)

positifs, depuis la conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques et les progrès réalisés à la Conférence du désarmement vers l'adoption d'une convention globale sur l'interdiction universelle des armes chimiques jusqu'à la signature de la Charte de Paris. En fait, on peut voir dans ces événements des préludes tangibles de nature à faciliter de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la sécurité mondiale.

Néanmoins, si l'on veut trouver les moyens d'atteindre ces objectifs de façon globale et complète, il faut régler comme il convient plusieurs questions problématiques inextricablement liées entre elles. Il s'agit aussi bien de conflits régionaux et internationaux que des tendances au militarisme, qui sont les conséquences directes du non-respect des droits des pays, de la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la politique hégémonique de certaines puissances et du fossé toujours plus profond entre le Nord et le Sud.

A cet égard, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, souligne qu'aucun système de sécurité collective ne demeurera viable s'il n'apporte pas des solutions viables au problème de la pauvreté et de la misère qui affectent la majeure partie du monde. Pour que le nouvel ordre de la sécurité soit structuré et forgé de façon efficace, il est impérieux que les immenses ressources financières et économiques et en main-d'oeuvre qui se libèrent du fait des résultats obtenus récemment dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement servent à combler le fossé qui s'élargit encore entre pays développés et pays en développement.

Etant donné l'importance qu'attachent tous les Etats aux problèmes de sécurité, il est évident que toute initiative concernant la limitation des armements doit se caractériser par des éléments équilibrés et bien fondés et être indépendante de toute considération politique. Les efforts visant à une plus grande transparence, les mesures de confiance et l'élaboration d'un plan viable de limitation des armements et de renforcement du processus de sécurité, tant au plan international que régional, doivent être synchronisés avec les progrès réalisés dans d'autres domaines, dont certains ont fait l'objet de mon intervention tout à l'heure.

Dans ce contexte, il est essentiel que les programmes de limitation régionale des armements se fondent sur une démarche non discriminatoire et

M. Zarif (République islamique d'Iran)

garantissent la sécurité des pays de chaque région vis-à-vis des menaces émanant de l'intérieur ou de l'extérieur des différentes régions. Il est regrettable cependant que la plupart des initiatives de limitation des armements présentées par certaines grandes puissances ces derniers mois concernant le Moyen-Orient aient péché par manque de discernement. Elles ont été en fait brouillées par des inclinations tendancieuses et des objectifs mal fondés. De plus, elles ne visaient pas à remédier aux sources de tension et aux déséquilibres existant dans la région. C'est pourquoi, et cela n'a rien de surprenant, ces initiatives n'ont pas apporté la moindre lueur d'espoir. En effet, lorsqu'on passe des questions principales aux questions secondaires en portant superficiellement son attention sur les symptômes plutôt que sur les causes de tension, on ne peut pas jeter les bases nécessaires à une paix durable et une sécurité non diminuée dans la région.

Malgré les changements récents intervenus dans les relations entre les grandes puissances nucléaires, ce serait commettre une grave erreur que de sous-estimer les menaces que fait encore peser la concentration de milliers d'armes nucléaires dans les arsenaux nucléaires des grandes puissances. Comme on l'a souvent rappelé, une responsabilité particulière incombe à ces puissances s'agissant de la réalisation de l'objectif que recherche depuis longtemps la communauté internationale, à savoir le désarmement nucléaire. Bien que nous nous félicitions de toute initiative sincère émanant des grandes puissances nucléaires ou d'autres Etats dotés d'armes nucléaires en faveur de la réduction des arsenaux nucléaires, force nous est de souligner que les négociations sur le désarmement nucléaire sont d'un intérêt vital pour toutes les nations. C'est pourquoi il est impérieux que tout effort vise à assurer la réalisation de progrès dans les instances multilatérales, notamment à la Conférence du désarmement, laquelle est l'instance la plus importante du monde en ce qui concerne les négociations multilatérales sur le désarmement. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent preuve d'une attitude responsable et coopérative.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires continue d'être le seul instrument de maîtrise et de limitation de la course aux armes nucléaires. Cependant, même si ce Traité a limité dans une certaine mesure la prolifération horizontale des armes nucléaires, le fait qu'il n'a pas permis

M. Zarif (République islamique d'Iran)

d'empêcher la croissance verticale des armes nucléaires, lié au non-respect de leurs obligations par les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité, notamment celles relatives aux articles IV et VI, a provoqué un sentiment de frustration et de cynisme quant à la crédibilité et à la viabilité dudit Traité. Pour minimiser et éliminer les défauts du Traité et en augmenter la crédibilité, il incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité de respecter leurs engagements en vertu du Traité. Sans nul doute, cela jouerait un rôle important dans la prorogation du Traité au-delà de 1995.

Dans ce contexte, nous sommes fermement convaincus qu'à titre d'étape la plus fondamentale vers l'élimination des armes nucléaires, tous les essais d'armes nucléaires doivent être arrêtés une fois pour toutes et toutes les mesures nécessaires à la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des armes nucléaires doivent être prises au plus vite. En fait, à notre avis, l'argument avancé par certains Etats dotés d'armes nucléaires selon lequel l'arrêt des essais d'armes nucléaires ne peut pas être vérifié n'est plus valable, car l'amélioration de l'efficacité technique des méthodes de vérification permet de détecter les essais nucléaires souterrains avec un grand degré de fiabilité. En tout cas, on ne peut justifier le refus de certaines puissances nucléaires de mettre fin aux essais d'armes nucléaires et d'accepter l'interdiction des essais souterrains en tant que mesure capitale pour compléter le Traité d'interdiction partielle des essais.

En outre, en attendant l'élimination des armes nucléaires, il est essentiel de faire un autre effort pour rendre effectif le régime de non-prolifération : il faut que les Etats dotés d'armes nucléaires répondent aux nombreux appels lancés par les Etats qui n'en sont pas dotés afin de garantir leur sécurité face à la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en acceptant des arrangements internationaux juridiquement contraignants.

M. Zarif (République islamique d'Iran)

L'adhésion universelle au Traité est un autre préalable important au renforcement du régime de non-prolifération. Nous sommes heureux de noter que le nombre des Etats parties au Traité ne cesse d'augmenter et nous saluons en particulier la décision de principe prise par la France et la Chine d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

De toute évidence le fait que les pays industrialisés qui sont parties au Traité ne parviennent pas à faciliter le transfert d'équipement, de matériaux et d'informations scientifiques et techniques nécessaires aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire par les pays en développement est une autre lacune du Traité. Les politiques restrictives rigoureuses appliquées à l'encontre des pays en développement qui sont parties au Traité empêchent ces derniers d'élaborer et d'exécuter des plans de développement faisant appel, d'une manière ou d'une autre, à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'une des caractéristiques saillantes de cette attitude discriminatoire est le refus de certains pays industrialisés de respecter l'engagement qu'ils ont pris d'achever, dans mon pays, deux centrales nucléaires dans lesquelles nous avons déjà investi plusieurs milliards de dollars. Pour les pays qui ont fidèlement respecté leurs engagements, il est urgent que toutes les barrières existantes, dressées essentiellement pour des motifs discriminatoires et politiques, soient immédiatement levées.

Ces dernières années, des arguments éclairants et convaincants ont été avancés quant à la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans diverses régions du monde, y compris au Moyen-Orient. De fait, la capacité nucléaire du régime sioniste, le recours massif aux armes chimiques contre mon pays et, comme il ressort des rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les violations des garanties de l'AIEA par un Etat de notre région non doté d'armes nucléaires et partie au Traité de non-prolifération, sont pour nous des sujets de vive inquiétude. Il est dès lors d'autant plus nécessaire de n'épargner aucun effort pour créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres de destruction massive. Mon pays qui, en 1974, a proposé à l'Assemblée générale la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, n'a cessé depuis de poursuivre cet objectif précieux. Selon nous, il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour définir les éléments

M. Zarif (République islamique d'Iran)

susceptibles de permettre la création d'une telle zone. En outre, nous pensons que des efforts faits parallèlement pour promouvoir une approche similaire dans les régions adjacentes favoriseraient la création de cette zone au Moyen-Orient.

Le désarmement naval reste une priorité incontournable de l'ordre du jour du désarmement. Mais, singulièrement, on remarque que cette question est absente du cadre des initiatives de contrôle des armements et de désarmement. La présence navale des grandes puissances dans les eaux territoriales d'autres Etats ou à proximité représente une grave menace pour la sécurité et la souveraineté de ces Etats. Dans le golfe Persique, la présence militaire massive des Etats-Unis est une source de tensions et de menaces qu'on ne saurait sous-estimer. Cela, à son tour, remplit l'avenir d'incertitudes et déjoue les initiatives prises au niveau régional pour renforcer la paix et la sécurité dans cette région. Nous sommes profondément convaincus que pour assurer la sécurité dans la région du Golfe et renforcer la confiance il faut, avant tout, promouvoir la coopération multiforme entre les Etats du littoral dans le cadre d'arrangements de sécurité et de coopération qui ne dépendent pas de la présence militaire de puissances étrangères.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance que revêt un examen immédiat de la question du désarmement naval dans les instances internationales appropriées. L'application des dispositions de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, la convocation prochaine à cette fin de la conférence à Colombo et la réalisation des objectifs de la Déclaration ne peuvent qu'engendrer la confiance et renforcer la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien.

Le Comité spécial de l'océan Indien a achevé son travail préparatoire concernant la convocation de la première phase de la conférence à Colombo. On dispose ainsi de bases solides pour oeuvrer activement à la mise en oeuvre de la Déclaration et à la réalisation de ses objectifs.

J'en viens maintenant à la convention sur les armes chimiques qui, en tant qu'accord de sécurité, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Cette année, les négociations relatives à la convention sur les armes chimiques ont été marquées par de grands succès. Désormais, les questions liées à l'interdiction du recours aux armes chimiques

M. Zarif (République islamique d'Iran)

figurent clairement à l'article premier du projet de convention. Certaines positions contestables et inacceptables, dont celle relative au maintien de 2 % des stocks d'armes chimiques pendant les 10 premières années suivant l'entrée en vigueur de la convention et le droit de riposter avec des armes chimiques, ont été rectifiées. Tout en espérant que le projet de convention sera prêt en 1992, nous ne saurions trop insister sur le fait que plusieurs questions en suspens exigent encore un travail minutieux et des efforts constructifs de la part de la Conférence du désarmement.

La question de la vérification, qui est un aspect extrêmement délicat du projet de convention, doit être rédigée minutieusement afin, non seulement de prévenir toute violation possible de la convention, mais aussi d'empêcher toute ingérence excessive dans les activités habituelles des industries chimiques civiles. L'inspection sur demande serait le droit légitime de tout Etat partie à la future convention. Mais l'abus de ce droit pour obtenir des informations est incompatible avec les dispositions du projet de convention, et il ne saurait en aucun cas être toléré. Aussi estimons-nous qu'un mécanisme soigneusement mis au point doit être trouvé pour empêcher tout abus du droit de vérification.

Assurer la sécurité des Etats parties contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes chimiques est un autre problème crucial. Les dispositions du projet de convention en la matière revêtent la plus grande importance : elles doivent être extrêmement précises, dépourvues de toute ambiguïté et s'accompagner de solides mécanismes pour en assurer l'application.

En outre, puisque le futur conseil exécutif serait l'un des organes principaux de l'Organisation chargé de veiller au respect du projet de convention et où tous les Etats parties devraient être représentés à tour de rôle, sur la base de critères équitables, il ne devrait y avoir aucun membre permanent au sein de ce conseil. Par ailleurs, les mandats des membres et du président du Conseil exécutif devraient être limités dans la mesure du possible afin de permettre la participation du plus grand nombre possible d'Etats parties.

L'assistance à fournir pour permettre l'utilisation pacifique des industries chimiques touche à un autre domaine extrêmement délicat des négociations relatives au projet de convention sur les armes chimiques, qui

M. Zarif (République islamique d'Iran)

est un sujet de vive préoccupation pour tous les pays en développement. Nous sommes profondément convaincus qu'en échange des obligations et des engagements assumés par les Etats parties au projet de convention, les privilèges et les prérogatives de ces Etats dans le développement d'industries chimiques civiles doivent être garantis. L'absence d'une telle garantie empêcherait l'acceptation universelle du projet de convention. En outre, tous les obstacles dressés par le groupe australien concernant le commerce de l'industrie chimique civile devront être éliminés une fois que le projet de convention entrera en vigueur. Pour la communauté internationale, et notamment pour la vaste majorité des pays en développement, les doubles critères sont à cet égard injustifiables.

M. Zarif (République islamique d'Iran)

Les dispositions régissant les coûts d'application de la convention font l'objet des dernières sections du projet de convention. Ces coûts doivent être répartis en deux catégories, ceux qui concernent la destruction des armes chimiques et l'autre qui couvre les coûts habituels d'application de la convention. Nous pensons que la responsabilité des premiers incombe aux pays qui disposent de ces types d'armes de destruction massive, soit sur leurs territoires nationaux soit sur des territoires sous leur contrôle ou leur juridiction. Les autres coûts habituels de la convention devraient être répartis entre les Etats parties sur la base du barème des contributions des Nations Unies.

Enfin, il est indispensable que, avec les efforts en cours pour conclure la convention sur les armes chimiques, tous les pays qui n'ont pas encore adhéré au Protocole de Genève de 1925 et à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines le fassent le plus rapidement possible et sans réserve. La troisième Conférence d'examen sur les armes biologiques et à toxines, qui s'est tenue récemment, a fourni, en effet, une bonne occasion d'entreprendre un travail important d'évaluation de la Convention par comparaison avec les développements technologiques des deux dernières décennies et d'envisager la prise de mesures afin d'en rectifier les imperfections.

Au moment où le monde quitte l'ère de la guerre froide, la communauté internationale se doit d'examiner à nouveau les points de vue, les doctrines et les réalités du passé. Il est maintenant absolument nécessaire que tous les efforts soient faits pour profiter de cette situation et pour aller fermement de l'avant dans le but de façonner un nouveau modèle de relations internationales fondées sur les principes de paix, de sécurité, de justice et d'égalité de la Charte.

M. SILOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cet important organe. Nous sommes certains que, sous votre direction, nous procéderons à un échange de vues général et complet qui mènera à la conclusion fructueuse de nos délibérations. Je désire également féliciter les autres membres du Bureau à propos de leur élection.

M. Silovic (Yougoslavie)

Qu'il me soit permis de rendre hommage à feu l'Ambassadeur et lauréat du prix Nobel de la paix, Alfonso García Robles, qui, au cours des ans, a remarquablement contribué aux travaux accomplis dans le domaine du désarmement et au labour de la présente Commission.

La fin de la guerre froide était le prélude d'une nouvelle ère dans les relations internationales. Les événements qui se sont produits depuis la dernière session le démontrent largement. Nous faisons face à de nouveaux défis qui exigent des réponses nouvelles et opportunes. Dans des conditions tellement modifiées au niveau international, les accords politiques, l'élimination de certains foyers de crise, la limitation des armements et d'autres questions encore, revêtent une importance particulière.

En même temps cependant, le nouveau concept de sécurité internationale qui se fait jour ne peut être concrétisé s'il n'englobe pas le complexe des questions sociales et économiques, des droits de l'homme, des préoccupations écologiques et autres. Une paix durable et stable et une stabilité globale ne peuvent être garanties si le développement des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale ne se font pas à un rythme beaucoup plus rapide.

Il est indiscutable que l'Europe a récemment subi les plus grandes modifications. Le raffermissement et l'institutionnalisation d'un système spécifique et complet des relations inaugurées par le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont fourni la base d'un développement plus poussé des relations en Europe fondé sur la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Au lieu d'affrontement, de menaces, de dissuasion, de différends et de malentendus, nous entendons de plus en plus parler de coopération, d'intégration, d'assistance, de respect des droits de l'homme, de démocratisation, de liberté, d'esprit d'entreprise et d'autres concepts plus nouveaux. Néanmoins, ces tendances positives lourdes en répercussions s'accompagnent en même temps de nombreuses incertitudes et d'autres effets secondaires négatifs. C'est pourquoi nous pensons que ce qui figure dans la Déclaration publiée à l'issue de la Conférence ministérielle des pays non alignés, qui s'est tenue au Ghana il y a à peine quelques semaines, selon laquelle "le monde n'est pas encore un lieu sûr", est absolument vrai.

M. Silovic (Yougoslavie)

C'est bien un paradoxe qu'au début d'une ère nouvelle chargée de nombreuses promesses, divers problèmes que nous pensions appartenir au passé, tels que la résurgence du nationalisme, les conflits ethniques et d'autres formes d'extrémisme ont refait surface de manière inattendue. Malheureusement, mon pays est un triste exemple à cet égard, mais je pense qu'il en a été dit suffisamment à propos de la Yougoslavie par mon ministre des affaires étrangères pendant le débat général et au cours de la séance du Conseil de sécurité sur la situation dans mon pays, ainsi que par ma délégation à la Troisième Commission, pour que je ne m'attarde pas maintenant sur cette question.

Au fur et à mesure qu'un nouveau système de sécurité internationale est mis en place, le rôle des Nations Unies acquiert de plus en plus d'importance. Selon la Déclaration publiée à la Conférence ministérielle d'Accra, les Nations Unies constituent l'instance principale pour l'examen des problèmes critiques qui touchent l'humanité.

Nous croyons sincèrement que les Nations Unies, en acquérant un tel rôle, devraient établir des liens plus solides entre les divers groupements régionaux et sous-régionaux et les systèmes de sécurité et de coopération. L'efficacité et la viabilité de l'Organisation des Nations Unies qui sont clairement ressorties après la fin de la guerre froide devraient s'étendre aussi à d'autres domaines de ses activités, y compris le désarmement.

Jamais dans le pass n'avons-nous entendu autant parler d'armes et de désarmement que pendant la période qui s'est écoulée entre la présente session et celle de l'année dernière. D'une part, la guerre du Golfe a bien montré la nature destructrice et terrifiante des armes modernes et les conséquences qu'elle peuvent avoir, entre autres, des points de vue humain, économique et écologique.

D'autre part, les processus de désarmement ont été remarquablement renforcés. A ce sujet, nous pensons d'abord aux dernières initiatives concernant la réduction des arsenaux nucléaires. Outre la ratification des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START), les Etats-Unis et l'Union soviétique ont tous deux présenté de nouvelles propositions de réduction plus poussée et plus importante de ces armes. La Yougoslavie appuie ces propositions.

M. Silovic (Yougoslavie)

Deuxièmement, nous nous félicitons de la décision de plusieurs Etats d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que de l'intention de la France et de la Chine de le ratifier aussi. Nous sommes d'avis que cela contribuera à renforcer davantage le système universel de non-prolifération, qui devrait être l'un des fondements du nouveau système de sécurité internationale.

Troisièmement, nous ne devons pas perdre de vue les percées réussies au cours de négociations en vue de la conclusion d'une convention générale sur l'interdiction des armes chimiques à la Conférence du désarmement à Genève. La Yougoslavie, en tant que membre de ce seul organe multilatéral de négociation concernant le désarmement, estime que des efforts complémentaires devraient être faits et que les activités devraient être plus concentrées pour établir des conditions permettant de mettre au point le texte de cette convention et d'ouvrir la convention à la signature aussitôt que possible.

Dans le même ordre d'idées, nous voudrions souligner le résultat positif de la troisième Conférence d'examen des parties à la Convention interdisant les armes biologiques, qui s'est tenue à Genève au début du mois de septembre.

Le processus du désarmement de type classique a acquis de l'élan grâce à la ratification de l'accord établissant un équilibre entre les forces classiques en Europe à des niveaux inférieurs.

La conclusion de l'étude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques représente une contribution importante à la promotion du processus de désarmement classique. Nous sommes persuadés que le renforcement de la transparence dans ce domaine est extrêmement important, comme l'a dit le Secrétaire général dans l'avant-propos de cette étude :

"... la transparence peut contribuer à instaurer la confiance et la sécurité, à réduire les soupçons, la méfiance et la crainte, et à déterminer en temps opportun les tendances des transferts d'armes."

(A/46/301, p. 3)

M. Silovic (Yougoslavie)

En outre, la création d'un registre universel et non discriminatoire, sous les auspices des Nations Unies, sur les transferts d'armes est l'une des idées concrètes recommandées dans l'étude. La Yougoslavie appuie cette recommandation qu'elle considère comme utile.

La Communauté européenne et le Japon ont proposé la création de ce registre. Les pays non alignés et les pays en développement ont fait eux aussi des propositions dans ce sens, lesquelles devraient être prises en compte. Nous pensons que c'est à la communauté internationale que devrait revenir la tâche de mettre en oeuvre une initiative de cette importance. A ce propos, ma délégation fera son possible pour veiller à ce que des positions et des décisions communes se dégagent.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixé - un désarmement général et complet -, le désarmement nucléaire reste la priorité absolue. Dans ce contexte, l'une des questions qui appellent sans aucun doute de nouveaux efforts est celle d'une interdiction complète des essais nucléaires.

A cet égard, nous nous félicitons de la décision récente de l'Union soviétique, annoncée par le Président Gorbatchev, d'un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires dans les 12 prochains mois.

Nous pensons également que, après les progrès enregistrés en matière de désarmement nucléaire bilatéral, il est grand temps que les conditions appropriées soient enfin réunies pour que le Comité spécial de la Conférence du désarmement de Genève sur une interdiction des essais nucléaires se voit confier un mandat pour négocier.

Je tiens en particulier à souligner l'importance que revêt la Conférence d'amendement sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, tenue en janvier de cette année à New York. La Conférence a donné mandat à son président pour mener des consultations en vue de parvenir à des progrès et de reprendre les travaux de la Conférence en temps opportun. A cet égard, nous appuyons toutes les initiatives du Président de la Conférence, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Alatas, pour reconvoquer la Conférence. A notre avis, il est tout à fait important de préserver l'élan actuel et d'intensifier les efforts en vue de la conclusion rapide d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Pour terminer, j'aimerais faire quelques remarques à propos de la rationalisation du travail de la Première Commission.

M. Silovic (Yougoslavie)

Les changements intervenus sur le plan international, l'émergence d'un nouveau système de sécurité internationale, les priorités et les défis nouveaux qui nous attendent soulignent la nécessité de poursuivre les négociations sur l'efficacité des Nations Unies et leur revitalisation. Nous pensons que cette activité doit être poursuivie plus avant. Elle devrait faire l'objet d'un examen approfondi, être minutieusement restructurée et renforcée de manière à pouvoir englober l'ensemble des activités de l'Assemblée générale. Il va de soi aussi que certains points de l'ordre du jour ne correspondent plus à l'environnement international profondément modifié. Dans ce cadre, nous estimons que le travail de la Première Commission gagne en importance, et le moment nous semble venu de débattre de la question en faisant preuve d'ouverture et d'un esprit de coopération.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau d'avoir été élus à des postes importants. Il est bon de savoir que la Première Commission est en d'aussi solides et compétentes mains.

C'est dans un climat propice à des progrès en matière de désarmement, comme jamais nous n'en avons connu, que nous entamons les travaux de la Commission. L'annonce récente par les Présidents Bush et Gorbatchev d'importantes réductions de leurs arsenaux nucléaires ont, dans une large mesure, permis de dissiper le "caractère irréel" (A/46/I, p. 13), décrit par le Secrétaire général dans son rapport annuel, qui marquait les négociations sur le désarmement. Maintenant que la guerre froide fait partie de l'histoire, la voie est ouverte à l'édification d'un monde plus sûr.

La Nouvelle-Zélande se félicite de la sagesse dont ces mesures sont empreintes. Après des années pendant lesquelles les progrès étaient tantôt progressifs, tantôt inexistantes, l'élan imprimé par le processus de désarmement est saisissant.

Au cours des trois dernières semaines, l'annonce historique des Etats-Unis et la réponse positive de l'Union des Républiques socialistes soviétiques donnent désormais des raisons d'espérer l'élimination des armes nucléaires tactiques basées sur terre des Etats-Unis et de l'Union soviétique. La Nouvelle-Zélande se félicite de cette évolution et attend avec

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

impatience la mise en oeuvre rapide de cette initiative. Nous nous félicitons vivement de la décision des Etats-Unis, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Royaume-Uni de retirer les armes nucléaires tactiques des navires de surface, des sous-marins et des avions de la marine basés sur terre. Après les réductions importantes récemment décidées dans le cadre du Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (START), nous attendons également avec impatience la tenue de négociations en vue de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires stratégiques, dont nous espérons qu'elles produiront des résultats rapides et positifs.

Outre leur valeur sur le plan de la limitation des armements, ces derniers événements ont, nous le croyons, un impact politique considérable. Nous sommes passés d'une époque où les principaux Etats dotés d'armes nucléaires participaient aux négociations sur le désarmement nucléaire en tant que concurrents à une période où la confiance permet de prendre des mesures unilatérales et complémentaires de désarmement, dans certains cas sans procéder à aucune négociation. Il s'agit de rien de moins qu'une révolution dans la manière d'aborder le désarmement.

Le processus de désarmement multilatéral, dans le cadre duquel des réductions d'armes nucléaires de cette nature sont depuis si longtemps demandées, appuiera sans aucun doute ces mesures récentes. Nous devons nous rappeler également que le processus multilatéral, dont la Première Commission est l'élément clef, a un rôle déterminant à jouer dans la consolidation de la sécurité et de la stabilité pour lesquelles ces mesures historiques constituent un encouragement.

Au moment où l'on procède à des réductions d'armes nucléaires sans précédent, il est nécessaire de renforcer les mesures destinées à prévenir la spirale des armes nucléaires. Comme le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande l'a rappelé le mois dernier devant l'Assemblée générale, le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est une priorité pour la Nouvelle-Zélande. Alors que les chances de bâtir un monde plus pacifique n'ont jamais été aussi grandes, nous ne saurions accepter l'éventualité que de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires voient le jour.

Cette question a été mise en relief par la découverte du programme clandestin d'armes nucléaires de l'Iraq. La Nouvelle-Zélande, en participant

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

aux travaux de la Commission spéciale des Nations Unies en Iraq, a pu se rendre parfaitement compte des difficultés que cela pose. Nous continuons d'appuyer fermement la Commission dans sa tâche.

Qu'une partie au Traité sur la non-prolifération puisse s'engager dans un programme d'armes nucléaires soulève de graves interrogations concernant le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est impérieux que le régime de garanties soit renforcé de manière à permettre une plus large détection d'activités clandestines de ce genre. Il est nécessaire pour cela de mettre en place un système d'inspection plus dissuasif et que les Etats parties s'engagent à utiliser les mécanismes qui sont déjà prévus à cette fin.

La guerre du Golfe a souligné l'importance d'assortir la fourniture d'une technologie nucléaire de garanties. La Nouvelle-Zélande se félicite de la décision annoncée le mois dernier par les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France d'adopter des garanties de grande portée comme condition pour la fourniture de matériel nucléaire. Nous pensons que cela devrait être la règle pour tous les fournisseurs de technologie nucléaire.

Dans la région Asie-Pacifique, les questions de garanties se posent d'une autre façon. L'utilisation continue par une partie au Traité sur la non-prolifération, la République populaire démocratique de Corée, d'installations nucléaires importantes sans garanties pose de graves questions. Il est inacceptable qu'une partie se serve d'un différend bilatéral comme prétexte pour ne pas honorer ses obligations vis-à-vis de toutes les autres parties au Traité sur la non-prolifération. Aussi longtemps que cette question ne sera pas réglée, les craintes suscitées par la nature du programme nucléaire en question seront grandes. De toute évidence, les initiatives récentes des principaux Etats dotés d'armes nucléaires sont une incitation de plus pour la République populaire démocratique de Corée à signer et appliquer un accord de garanties, et nous prions instamment son gouvernement de le faire dans les plus brefs délais.

Les défis au régime du Traité sur la non-prolifération sont clairs, tout comme l'est sa contribution primordiale à la paix et à la sécurité. Nous devons oeuvrer ensemble sur tous les fronts pour assurer son renforcement.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Cela exige des parties au Traité, qu'elles soient dotées ou non d'armes nucléaires, qu'elles déploient de nouveaux efforts de coopération et complémentaires. La Nouvelle-Zélande, quant à elle, appuie vigoureusement l'extension sans limite du Traité sur la non-prolifération en 1995. Compte tenu des événements positifs récents, nous estimons que le climat actuel est propice à la réalisation de cet objectif.

Mr. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Nous nous félicitons de la décision récente de la France, de la Chine, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Leur adhésion rapprochera encore le Traité de l'objectif d'une participation universelle. De plus, les mesures bilatérales appliquées par l'Argentine et le Brésil pour accroître la coopération pacifique dans le domaine nucléaire ainsi que la confiance sont des plus louables. Néanmoins, il y a un certain nombre d'Etats qui ne font pas encore partie du régime de non-prolifération, et les programmes nucléaires de plusieurs d'entre eux ont suscité une grande inquiétude au plan international. Ces programmes sont une note discordante au moment même où s'accroissent les efforts de désarmement. La Nouvelle-Zélande exhorte par conséquent tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sans tarder.

Les récentes initiatives historiques dans le domaine du désarmement nucléaire rehausseront également la confiance dans le système du Traité sur la non-prolifération. Ces mesures favoriseront de façon significative la mise en oeuvre des obligations relatives au désarmement nucléaire contenues dans l'article VI du Traité. Nous attendons avec impatience de plus grands progrès dans ce domaine. En particulier, nous espérons que les nouveaux événements dont nous sommes témoins conduiront à une volonté plus poussée de traiter des questions relatives aux essais nucléaires, progrès qui demeurent un objectif prioritaire pour la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande est depuis longtemps d'avis que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires empêcherait la prolifération tant horizontale que verticale des armes nucléaires. La nécessité d'une interdiction complète des essais est encore plus immédiate maintenant que l'on tend vers des réductions substantielles des arsenaux nucléaires. Bien entendu, si les réductions d'armements nucléaires se poursuivent, la Nouvelle-Zélande estime qu'il deviendra encore plus difficile de justifier la nécessité de poursuivre les essais nucléaires.

Nous croyons que le moment est venu pour la communauté internationale de se prononcer de façon unanime sur cette question. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande s'efforce une fois de plus de présenter à la Commission une

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

résolution unique qui demande la fin des essais nucléaires. Nous croyons qu'un texte méritant un large appui de la Commission devrait être à notre portée.

Nos appels en faveur d'une interdiction complète des essais s'accompagnent de la reconnaissance du fait qu'une base technique solide pour la vérification d'un tel traité est essentielle pour assurer son respect. Pour cette raison, la Nouvelle-Zélande participe activement aux travaux du Groupe d'experts scientifiques qui mettent à l'essai un système de vérification sismique international. Nous encourageons d'autres Etats qui partagent l'objectif d'une interdiction complète des essais à participer aux travaux de ce groupe.

L'expérience que nous avons acquise avec l'Australie au sein du Groupe d'experts scientifiques a fourni la base de documents de discussion sur les questions de vérification que la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont présentés à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais et à la Conférence du désarmement plus tôt cette année. La principale conclusion de ces documents est qu'un traité d'interdiction complète des essais pourrait être vérifié grâce aux moyens techniques existants.

Nous estimons que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires de la Conférence du désarmement devrait faire avancer les travaux sur une interdiction complète des essais. Il est d'une importance vitale que la Conférence réagisse de façon adéquate au nouveau climat positif en intensifiant ses travaux dans ce domaine. Au cours de la plus récente session de la Conférence, la Suède a soumis un projet de traité révisé. Nous espérons que de telles propositions seront examinées plus en détail au cours de la prochaine session.

La Nouvelle-Zélande est opposée aux essais nucléaires où qu'ils se produisent, mais elle est particulièrement préoccupée du fait que la France continue de se livrer à des essais nucléaires dans notre région. Ces essais sont carrément contraires aux souhaits des pays du Pacifique Sud qui ont négocié et conclu le Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée. Nous sommes particulièrement conscients de la fragilité de notre environnement maritime, et toute menace potentielle est vraiment une source d'inquiétude dans la région. La récente réunion de l'organe politique le plus important de la région, le Forum du Pacifique Sud, a exprimé sa profonde consternation

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

devant la poursuite par la France de son programme d'essais nucléaires et a réitéré son opposition ferme et incessante aux essais nucléaires dans la région.

On n'a aucun doute sur la façon dont la population de l'Europe réagirait à la perspective de subir un programme d'essais nucléaires au moment même où des mesures spectaculaires de désarmement nucléaire sont mises en oeuvre. Mais les essais nucléaires français dans le Pacifique Sud signifient que la population de notre région s'est vu imposer une pratique qui serait inacceptable dans d'autres régions, en particulier en Europe. Le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a par conséquent exhorté la France à reconsidérer son programme à la lumière des changements fondamentaux qui se produisent ailleurs dans le processus de désarmement.

La nouvelle situation mondiale exige une nouvelle approche des questions à l'ordre du jour du désarmement qui semblent avoir été tenues en otage par la guerre froide. La question des garanties de sécurité négatives est à notre avis l'une de ces questions. Les débats à la Conférence du désarmement n'ont réalisé aucune percée au cours des 12 dernières années. Mais le moment est venu de nous demander si certains des obstacles aux progrès dans ce domaine ne peuvent pas maintenant être surmontés. Dans le projet de résolution sur les garanties de sécurité négatives, dont nous serons saisis au cours de la présente session, la Commission, sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, aura l'occasion de jeter un regard nouveau sur la question.

A l'instar d'autres pays dont les représentants m'ont précédé dans ce débat, les préoccupations de la Nouvelle-Zélande eu égard au désarmement vont au-delà des armes nucléaires. La nécessité urgente de conclure une convention efficace sur les armes chimiques a été mise en évidence par la guerre du Golfe. Au moment où les négociations à Genève abordent une phase critique, tous les efforts possibles doivent être déployés pour réaliser cet objectif avant 1992, date limite fixée par la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande appuiera les efforts destinés à générer l'élan politique nécessaire pour assurer un résultat fructueux.

L'appui à la Convention sur les armes biologiques est également important pour la paix et la sécurité internationales. La Nouvelle-Zélande s'est félicitée de voir que des progrès ont été réalisés lors de la récente Conférence d'examen sur les moyens de renforcer la Convention. Nous nous

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

félicitons en particulier de l'accord réalisé par les Etats Parties concernant la création d'un groupe pour examiner des mesures possibles de vérification et la question de l'amélioration de l'édification de la confiance.

Au lendemain de la guerre du Golfe, on reconnaît davantage la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour s'occuper non seulement des armes de destruction massive mais aussi de l'accumulation massive d'armes classiques. Comme l'a déclaré le Ministre néo-zélandais pour le désarmement et la limitation des armements à la Conférence du désarmement au début de cette année, ce sont les armes classiques qui ont causé tant de pertes de vie et de destruction dans les guerres du monde, et ce sont elles qui consomment la plus grande partie des dépenses militaires excessives dans le monde.

Cette commission a déjà reconnu le rôle que peuvent jouer les mesures de désarmement et d'édification de la confiance dans le domaine des armes classiques. Bien que les mesures doivent peut-être tenir compte de circonstances régionales spécifiques, les Etats de toutes les régions devraient faire preuve d'une détermination commune en cherchant à s'attaquer aux questions de paix et de sécurité dans un contexte régional si nécessaire.

Certains progrès utiles ont déjà été réalisés dans des régions du monde autres que l'Europe. Nous espérons que ces tendances positives se maintiendront, et que les Nations Unies joueront un rôle opportun. En particulier, la Nouvelle-Zélande estime que les travaux sur le désarmement régional qui ont été amorcés à la Commission du désarmement devraient déboucher sur des principes généraux pertinents pour tous les Etats, et nous attendons avec impatience que des progrès tangibles soient réalisés à cet égard, l'année prochaine, pendant la session de la Commission.

L'ouverture est un autre moyen important d'améliorer la confiance et, par conséquent, la stabilité. A cet égard, la Nouvelle-Zélande se félicite du rapport du Groupe d'experts sur l'Etude sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques (A/46/301). Nous estimons que les recommandations énoncées dans le rapport fournissent une base viable pour une nouvelle action devant être entreprise par cette commission. En particulier, nous croyons qu'un registre des Nations Unies pour les transferts d'armes classiques devrait être créé aussitôt que

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

possible. Nous appuierons tous les efforts en vue d'obtenir des résultats dans ce domaine à la session en cours.

La Nouvelle-Zélande estime qu'un registre de la limitation des armements fait partie du processus plus large destiné à accroître le niveau d'ouverture dans le domaine du désarmement. La portée de ce registre pourrait être élargie dans l'avenir pour inclure de l'information sur des questions telles que les stocks d'armements et la fabrication locale d'armements.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

En ce qui concerne les transferts d'armes, la transparence doit s'accompagner d'efforts de la part des exportateurs et des importateurs d'armements pour exercer leur sens des responsabilités et de la modération. La décision de certains exportateurs d'armes importants de coopérer dans ces efforts est la bienvenue, et nous espérons que ces derniers seront accrus. Mais il importe que tous les pays disposent de mécanismes destinés à empêcher les exportations qui sont illégales ou qui contribueraient à un stockage d'armes non justifié.

Au début de ma déclaration, j'ai parlé de la mention, dans le rapport du Secrétaire général, du "caractère irréel" qui marquait les entretiens sur le désarmement. Nous pouvons contribuer à dissiper ce caractère, à la Première Commission, en jetant un regard sur nos propres pratiques. Ainsi, il nous faut adopter une approche plus réaliste des éléments de notre ordre du jour. Il est clair que certaines questions à l'ordre du jour, après plusieurs années, ont été dépassées par les événements et qu'elles ne correspondent plus à la situation actuelle du monde contemporain. Comme il a été dit dans la déclaration prononcée lundi au nom des Etats membres de la Communauté européenne, certaines questions pourraient être soulevées tous les deux ans, ou moins fréquemment, dans le cadre du processus de rationalisation.

En quelques années, le désarmement est apparu comme un élément clef des efforts d'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique. Les possibilités de faire des progrès relativement aux questions de désarmement dont nous sommes saisis n'ont jamais été meilleures. Négliger ces possibilités ou les gaspiller dans des efforts inutiles reviendrait à trahir les espoirs de la communauté internationale. La Nouvelle-Zélande estime qu'il est donc de notre devoir de tirer parti de ces possibilités et d'amorcer un dialogue constructif en vue d'aboutir à des résultats concrets.

Cette session doit avoir un caractère positif et constructif pour la Première Commission, et nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que tel sera le cas sous votre habile direction.

La séance est levée à 12 h 5.